

Date de validité: 20/06/2012 Dernière adaptation: 12/04/2018

Sous – commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et Ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande

3270102 Ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande

Prime de fin d'année	1
Pension complémentaire	1
Frais de transport/indemnité de mobilité	2
Indemnité de vélo	2
Nettoyage et entretien des vêtements de travail	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 28 mars 2006 (79.390)

L'octroi d'une prime de fin d'année pour les travailleurs du groupe-cible dans les ateliers sociaux

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.

CCT du 28 mars 2006 (79.391)

L'octroi d'une prime de fin d'année pour le personnel d'encadrement dans les ateliers sociaux

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 20 avril 2010 (99.340)

Fixation du pourcentage des cotisations pour l'année 2010 au « Fonds social 327.01 de financement complémentaire du second pilier de pension » et fixant la date de demande d'exonération des contributions pour l'année 2010

Tous les articles.

Durée de validité: 20 avril 2010 pour une durée indéterminée.

Primes 1



Date de validité: 20/06/2012 Dernière adaptation: 12/04/2018

CCT du 15 février 2011 (103.538), modifiée par la CCT du 14 février 2012 (108.978)

Modification des statuts et la dénomination du Fonds de sécurité d'existence dénommé « Fonds social 327.01 de financement complémentaire du second pilier de pension »

Les art. 1 au 7, l'art. 4 modifié par la CCT 108.978 à partir du 1^{er} janvier 2012. Durée de validité: 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 février 2011 (103.901), modifiée par la CCT du 9 octobre 2012 (112.184)

Instauration d'un régime de pension complémentaire sectoriel

Tous les articles + annexe, annexe modifié par la CCT 112.184 à partir du 20 juin 2012.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée.

CCT du 14 février 2012 (108.979)

L'engagement de pension sectoriel pour la période 2006 – 2010

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 9 octobre 2012 (112.185)

L'engagement de pension sectoriel pour l'année 2011

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Frais de transport/indemnité de mobilité

CCT du 30 mai 2002 (63.358)

Mobilité

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} juin 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 12 janvier 2010 (99.851)

Trajet domicile – lieu de travail et à l'intervention financière de l'employeur dans les frais de transport des travailleurs dans les ateliers sociaux

Articles 1 au 5, 10 au 13 + annexes (2).

Durée de validité: 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Indemnité de vélo

CCT du 12 janvier 2010 (99.851)

Trajet domicile – lieu de travail et à l'intervention financière de l'employeur dans les frais de transport des travailleurs dans les ateliers sociaux

Articles 1 au 3, 6 au 9, 11, 12 et 13.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Primes 2



Date de validité: 20/06/2012 Dernière adaptation: 12/04/2018

Nettoyage et entretien des vêtements de travail

CCT du 8 janvier 2013 (113.879) Nettoyage et entretien des vêtements de travail par des travailleurs dans les ateliers sociaux

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} juillet 2011 pour une durée indéterminée.

Primes 3